

Le 29 septembre 2020

## **Renouvellement du conseil local de développement : Envoyez votre candidature jusqu'au 30 octobre 2020**

Thonon Agglomération vous invite à participer au développement du territoire et à devenir membre du Conseil Local de Développement. **Une partie de cette assemblée consultative et de concertation est renouvelée cet automne.** Si vous aussi, vous êtes convaincu que la démocratie participative et l'engagement citoyen a toute sa place aux côtés des élus, portez-vous candidat !

Le conseil local de développement est **consulté sur les projets de la communauté d'agglomération** pour lesquels il émet **des propositions**. Avec le conseil local de développement, il s'agit de confronter les points de vue, d'échanger des idées, d'effectuer des propositions et de nourrir les réflexions. Grâce à cette instance, Thonon Agglomération souhaite entendre la voix de ceux qui « vivent » le territoire.

Le conseil local de développement est ouvert aux citoyens, membres d'associations, acteurs sociaux et économiques ou représentants d'organismes publics qui habitent ou « œuvrent » sur l'une des 25 communes de l'agglomération.

**En vue du renouvellement de la composition de l'assemblée, un appel à candidatures est ouvert : les volontaires peuvent envoyer leur candidature en ligne jusqu'au vendredi 30 octobre au plus tard sur [www.thononagglo.fr](http://www.thononagglo.fr)**

### **Le Conseil Local de Développement, quelles missions ?**

- de mobiliser les habitants et les acteurs pour le développement du territoire,
- d'identifier de nouveaux enjeux et de faire des propositions aux élus,
- d'émettre des avis sur toutes questions relatives à l'aménagement et au développement du territoire.

### **De nombreux sujets de réflexion et de proposition**

Le Conseil de Développement peut être consulté par la communauté d'agglomération sur tout sujet qui touche au développement du territoire. Il peut également s'auto-saisir de toutes questions relatives à l'aménagement et au développement du territoire afin d'apporter un éclairage à la décision publique.

Votre participation aux assemblées plénières ainsi qu'aux groupes de travail mis en place implique votre présence à une dizaine de réunions par an (la plupart du temps en soirée) à laquelle s'ajoute un travail de réflexion approfondie qui sera souvent riche d'enseignements (rencontre d'experts, rédaction d'avis...).

### **Qui peut participer ?**

Le Conseil de Développement est ouvert à toutes les personnes habitant ou travaillant sur l'une des 25 communes de Thonon Agglomération.

Il est composé de **42 membres répartis en 6 collèges** :

- **Citoyens** : personne habitant ou travaillant sur le territoire.
- **Acteurs économiques** : acteurs socio-économiques, organisations professionnelles et syndicales
- **Vie associative** : représentants d'association œuvrant sur le territoire
- **Organismes publics**
- **Représentation territoriale** des habitants
- **Personnes qualifiées** (bénéficiant d'une expertise précise)

Pour rappel, les élus municipaux et communautaires ne peuvent pas siéger au conseil local de développement. Les participants sont volontaires et bénévoles.

CONTACT PRESSE :

Cédric JOLY

Service communication

+33 (0)4 50 31 25 00 | [communication@thononagglo.fr](mailto:communication@thononagglo.fr)